AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-8-72 418854

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 143 d'août 1972 1er août 1972

VIGNE

BLACK-ROT (Zones contaminées) - MILDIOU -

La situation reste saine et un dernier traitement permettra de protéger les pousses tardives contre le mildiou, d'éviter la formation de foyers de contamination pour l'an prochain et de favoriser l'aoutement des bois.

BOTRYTIS - Après la "fermeture" des grappes l'efficacité des traitements contre la pourriture grise devient aléatoire. Sur des grappes bien protégées jusque là, ce sont les blessures diverses : plaies de grêle, piqûres d'insectes, en particulier des vers de la grappe, qui sont les principaux vecteurs des contaminations tardives. L'eudémis l'emportant largement sur la cochylis cette année dans toutes les régions de la circonscription, les traitements conseillés contre la 3è génération de cet insecte devront être partout effectués. A cette occasion, nos observateurs sont instamment priés de bien vouloir poursuivre leurs opérations de piégeage des vers de la grappe jusqu'au début septembre.

OIDIUM (cépages sensibles)- La période assez chaude et humide que nous venons de traverser a été très favorable à la maladie et la protection devra être maintenue jusqu'à nouvel ordre sur les cépages sensibles.

VERS DE LA GRAPPE - A l'exception des vignobles les plus précoces (au dessous de 150 m d'altitude dans l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et la Loire) où elle peut être suspendue jusqu'à l'apparition de la 3è génération d'eudémis, la protection devra être assurée jusqu'au 8 août au moins dans les régions moyennes, et même au delà dans les expositions défavorables des régions moyennes comme dans toutes les régions tardives.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE - La 2è génération vient d'apparaître dans le Sud de la région alors que la première n'a pas encore terminé son activité dans les autres secteurs. Aussi un traitement devra-t-il être appliqué avant le 5 août dans la région 131, de 10 à 12 jours après le précédent (ou moins en cas de fortes précipitations survenant avant le 6 août) dans toutes les autres régions.

Sur Noyer, il n'y a pas encore lieu de suspendre les traitements, le durcissement de la coque n'offrant pas toujours (voir 1971) un obstacle suffisant à la prénétration de la chenille.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - En toutes régions, les papillons, de 2è ou 3è génération restent plus ou moins abondants et il n'est pas possible de suspendre la protection, du moins dans les limites imposées par la proximité de la récolte.

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS - Bien que l'année soit peu propice à cet insecte l'installation de gobe-mouches permettra de contrôler son apparition, mais de toute façon il n'y aura certainement pas lieu d'intervenir dès les premières captures.

P.1 145

CULTURES DIVERSES

MALADIES DE LA TOMATE - Le risque reste nul et la reprise des traitements peut être ajourné jusqu'à nouvel ordre.

CLIMATOLOGIE

Les orages de juillet 1972 dans la région

Une situation fortement orageuse a persisté sur la plus grande partie de l'Europe du 16 au 24 juillet. Dans la région Rhône-Alpes, ses plus fortes manifestations se sont cantonnées à l'Est de la Saône et du Rhône.

On a ainsi relevé :

- dans la LOIRE : le 24 : $34^{mm}5$ à St Germain Laval, seul cas observé en dehors de cette zone.
- dans le RHONE : le 18 : $39^{mm}8$ à Vénissieux ; le 24 : $32^{mm}5$ à Vénissieurs, $48^{mm}6$ à Bron-Vinatier et $53^{mm}0$ à Communay avec forte chute de grêle.
- dans l'AIN : $40^{mm}2$ le 19 à Loyettes
- en HTE SAVOIE : le 16 : $31^{mm}0$ à St Jorioz ; le 19 : $32^{mm}0$ à Groisy, $45^{mm}1$ à Rumilly et $70^{mm}7$ à Metz-Tessy ; le 24 : $39^{mm}4$ à Thônes et $51^{mm}0$ à Rumilly.
- en SAVOIE : le 16 : $33^{mm}0$ à Bonneval sur Arc ; le 17 : $41^{mm}8$ à Montsapey ; le 19 : $34^{mm}5$ à Novalaise et $35^{mm}3$ à Chambéry ; le 20 : $38^{mm}7$ aux Marches ; le 21 $43^{mm}5$ à Ugine et $52^{mm}6$ à Montsapey.
- dans l'ISERE : le 19 : $30^{mm}9$ à St Marcellin et $35^{mm}1$ à Faramans ; le 20 : $124^{mm}0$ à Chirens ; le 24 : $51^{mm}6$ au Monestier de Clermont et $72^{mm}8$ à Lumbin.
- dans la DROME : le 16 : $56^{mm}6$ à Dieulefit ; le 19 : $31^{mm}2$ à Montrigaud, $32^{mm}5$ à Bourg les Valence, $37^{mm}0$ à Gigors et Lozeron, $39^{mm}0$ à Granges les Beaumont et $71^{mm}5$ à Romans ; le 24 : $32^{mm}1$ à Die.

L'étendue de ces trombes d'eau était souvent si restreinte qu'un certain nombre d'entre elles ont échappé à notre réseau d'observation.

Si des ravinements importants se sont partout produits, la grêle n'a causé de dégâts importants aux cultures que le 24 dans la zone Ternay-Communay au Sud de Lyon, et localement le 16 entre Montélimar et Dieulefit.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles

P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription

A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX